

Henri FLEISCH, *Traité de Philologie arabe — Vol. II: Pronoms, Morphologie verbale, Particules*. Beyrouth, Dar El-Machreq, 1979. 25 cm., xxvii + 626 p.

Le *Traité de Philologie arabe* d'Henri Fleisch est désormais achevé. Le premier volume, xix + 550 p., — *Préliminaires, Phonétique, Morphologie nominale* —, était paru en 1961. L'ensemble des deux volumes constitue une Somme.

Dans les *Mélanges* offerts en 1973 et 1974 par l'Université Saint-Joseph de Beyrouth à Henri Fleisch, le savant libanais Saïd Boustany avait écrit dans sa présentation de l'orientaliste français : « Deux grandes raisons avaient poussé le P. Fleisch à choisir [...] le titre de *Traité de Philologie arabe*. Il tenait d'abord [...] à ne pas se lier à un système linguistique ou à un jargon déterminé. Un système linguistique représentait pour lui un cadre, c'est-à-dire un préjugé. Il préférait être réceptif à la langue arabe, sans intermédiaire, afin de pouvoir la sentir dans sa réalité vivante et l'exposer ensuite comme il la voyait, prenant, pour son exposé, son bien où il se trouvait ».

Cette attitude d'Henri Fleisch a commandé tout le *Traité*.

L'information qu'apporte le *Traité* est, à la date de sa rédaction, sur chacun des points qu'il aborde, quasiment exhaustive. Et chacun des points abordés est débattu.

Mais, dans le temps où la linguistique, déjà établie, se développait, apportant de nouvelles réponses, Henri Fleisch a écrit le *Traité* en se refusant à étendre davantage les régularités reconnues par la tradition philologique, à inventer une régularité générale qu'il aurait proposée comme une hypothèse et comme un principe d'explication. Ce principe adopté, il n'y aurait pas eu dans le deuxième volume du *Traité* une partie *Particules*. Il n'y aurait pas eu dans la partie sur les pronoms tant de « bases » dont le nombre, élevé, ne peut être vraisemblable. Ainsi, p. 10, Henri Fleisch a écrit : « \*naḥmu :, = « nous », doit reposer sur les éléments *n-h-n* ». Bien plus probablement parce que systématiquement : \*/?an. ?a/ (où /?an/ est la marque de l'animé et /?a/ le morphème de personne, \*/?an. ?a/ devenu /?ana :/, = « je ») + /u :/ (morphème de pluriel) »» \*/?ana : (n)u :/ (où /n/ est anaptyctique) »» \*/?anahnu :/ (où /ah/ remplace /a :, /h/, consonne sourde du timbre de /a/, interrompant la séquence, anormalement longue, des consonnes vocaliques); cette autre explication suppose un *seul* morphème de la première personne et elle implique, sans plus, l'emploi, ailleurs attesté, de /n/ comme une sorte de *nūn al-wiqāya*; et cette autre explication, simple, le comparatisme, dans une deuxième démarche, *dans un deuxième temps*, lui apporte ses signes de vraisemblance. Dans la partie sur le verbe, le *marfū'* aurait été reconnu pour le paradigme du « réel », le *mağzūm* pour le paradigme du « potentiel », le *manṣūb* pour un paradigme postiche.

Sans doute le *Traité* est-il discutable dans son inspiration. Cela n'empêche pas qu'il réalise parfaitement les ambitions de son auteur servi excellamment par l'éditeur. Cela n'empêche pas que le *Traité* soit un Trésor.

C'est, avec le *Traité*, la grande tradition philologique qui est parachevée dans le domaine arabe.

André ROMAN  
(Université de Lyon II)